

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. VI.

MONTRÉAL, AOUT 1887.

N^o 4.

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Bureau des Examineurs catholiques de Montréal, séance du 2 courant.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Des caractères de l'autorité—La leçon de choses—Leçon de physique—Le langage écrit et son histoire—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées élémentaires—Dictées d'orthographe usuelle—Difficultés orthographiques—Phrases à corriger, Corrections—Problèmes d'arithmétique.—LECTURE POUR TOUS:—Conseils aux ouvriers—Les tristesses des joies mondaines—Statue de la Liberté—Connaissances utiles—Variétés.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 27 juillet dernier (1887), d'ordonner que l'arrondissement No 1, de la municipalité scolaire de "Saint-Dominique," comté de Bagot, comprenant la partie du rang Saint-Dominique, située du côté nord-est du chemin public, depuis et y compris la terre de Moïse Guertin, portant le No 256, des plan et livre de renvoi officiels de la dite municipalité, jusqu'à et y compris celle de Pierre Côté, No 306, des dits plan et livre de renvoi, et la partie du dit rang Saint-Dominique, située du côté sud-ouest du chemin public depuis et y compris la terre d'Azarie Archambault, No 377, des dits plan et livre de renvoi officiels, jusqu'à et y compris la terre d'Edmond Salois, No 446, des dits plan et livre de renvoi, soit détaché de la municipalité scolaire de "Saint-Dominique," dans le dit comté, et

érigé en municipalité scolaire séparée, sous le nom de municipalité scolaire du "village de Saint-Dominique."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 27 juillet dernier (1887), d'ordonner que tout le territoire borné au nord-est à la ligne Benson, Bros., au nord-ouest, sur la Cime du Cap jusqu'à la rivière Chaudière, au sud-ouest à la rivière Chaudière, et au sud-est à la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, et étant les numéros du cadastre ou plan officiel pour la paroisse de Saint-Romuald, savoir: 459, 460, 461, 462, 463, 465, 466, 467, 468, 469, 549, 557, 558, 561, 562, 565, 566, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 593 jusqu'à et y compris la moitié du No 629, qui se trouve dans les dites limites, et laquelle moitié de terrain est la propriété de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; et l'ériger en municipalité sous le nom de "Le Sault," et ce pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 28 juillet dernier (1887), d'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Michel de Rougemont," la nouvelle paroisse connue sous ce nom, dans le comté de Rouville, avec les mêmes limites que celles qui lui sont assignées dans la proclamation du vingt janvier dernier (1887), qui l'érige civilement.